

Inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil provincial du 24 septembre

« Déclaration de politique régionale – Impact sur la province de Hainaut et mesures urgentes à prendre »

Exposé des motifs

Ce vendredi 13 septembre, le nouveau Gouvernement wallon a été installé à Namur. La déclaration de politique régionale prévoit deux mesures qui impactent directement et massivement les Provinces.

La première concerne la reprise du financement des zones de secours par les Provinces :

« Les provinces reprendront progressivement à leur charge, et au plus tard d'ici la fin de la législature, les contributions communales au financement des zones de secours. Une telle réforme soulagera toutes les communes et permettra de concentrer le rôle des provinces dans un domaine précis tout en réduisant le volume d'action « résiduel » des provinces »

En Hainaut, pour les 3 zones de secours, les communes interviennent à concurrence de 80 millions d'euro. C'est donc le montant minimal que la Province doit dégager dans son budget pour l'horizon de mai 2024. Et, au vu des besoins des zones de secours, le montant idéal que la Province devrait apporter serait même plus proche des 100 millions.

La seconde mesure concerne la réduction forfaitaire sur le précompte immobilier.

« Afin de soutenir les propriétaires occupants, il introduira une réduction fiscale forfaitaire sur le précompte immobilier pour l'habitation ; »

Aujourd'hui, le précompte immobilier représente un peu plus de 200 millions d'euro de recettes pour la Province de Hainaut. Sachant que la diminution de précompte ne sera compensée qu'à 50% pour les Provinces (100% pour les communes), les recettes de la Province vont donc diminuer.

Par ailleurs, au niveau du budget global de la Province, celui-ci est de l'ordre de 600 millions d'euro. Si on retire les subventions reçues de la Communauté française pour l'enseignement, il reste 400 millions.

Dans ces 400 millions, 270 millions servent au paiement du personnel et 33 millions pour le paiement de la dette. Il reste donc moins de 100 millions pour les autres dépenses obligatoires (financement des centres culturels, ...), pour les frais de fonctionnement et pour les dépenses dites de « transfert » (subsides aux associations, financement des asbl para-provinciales, etc.).

Si la Province doit trouver 100 millions d'ici mai 2024, alors que ses recettes diminuent, il est urgent de commencer immédiatement une réorientation des dépenses de la Province. Il s'agira de libérer les moyens pour le financement des zones de secours afin de garantir la sécurité des habitants du Hainaut tout en trouvant des solutions innovantes pour garantir les autres missions obligatoires de la Province, éviter toute perte d'emploi pour les agents provinciaux actuels et trouver une solution pour les bénéficiaires des politiques actuelles de la Province qui seront concernés par cette réorientation des moyens.

Au plus vite la Province pourra libérer ces moyens, au plus vite les communes pourront réorienter les moyens actuellement consacrés aux zones de secours vers les besoins de la population hainuyère.

Dispositif

Vu la déclaration de politique régionale du gouvernement wallon installé ce vendredi 13 septembre.

Considérant que cette déclaration de politique régionale, dans sa volonté d'imposer aux provinces de reprendre le financement communal des zones de secours, impacte durablement les activités actuelles des provinces ;

Considérant qu'il y a lieu de préparer toute affaire cessante ce changement majeur et disruptif ;

Le Conseil provincial décide :

1. de charger le Collège provincial :
 - a. de lui donner une première information sur l'impact de la diminution forfaitaire du précompte immobilier sur les recettes de la Province dès que les données permettant de calculer cet impact seront disponibles ;
 - b. d'analyser la faisabilité permettant de reprendre complètement le financement communal actuel des zones de secours pour le budget initial 2024 tout en :
 - 1° garantissant la poursuite des autres missions légalement obligatoires à charge des provinces,
 - 2° proposant des solutions pour les bénéficiaires des politiques actuelles de la Province qui seront concernés par cette réorientation des moyens,
 - 3° garantissant le maintien des emplois des agents actuels de la Province ;
 - c. à défaut de pouvoir répondre aux critères du point b), de travailler sur des scénarios crédibles avec des délais de reprise du financement communal des zones de secours différents de ceux proposés par le Gouvernement wallon ;
 - d. de demander aux services de revoir le projet de Plan Stratégique Transversal pour tenir compte de la déclaration de politique régionale.
2. afin de garantir que la Province puisse remplir sa nouvelle mission de financement des zones de secours et que les communes puissent le plus rapidement possible utiliser les moyens actuellement consacrés au financement des zones de secours aux politiques nécessaires aux besoins de la population hainuyère, de bloquer toute nouvelle dépense non obligatoire et ce au plus tard pour le budget initial 2020.
3. au vu des impacts pour l'institution provinciale, de déclarer symboliquement la Province de Hainaut en Etat d'urgence ;
4. de demander au Commissaire du Gouvernement de veiller dès à présent de veiller à l'adéquation entre les décisions provinciales et les orientations stratégiques wallonnes.